

CONDITIONS DE VENTE 2016 – DRINKS BY PROMERKA

- Validité :**
- Conditions de vente valable dès le 26.09.2016, remplace toutes les conditions et listes de prix précédentes.
 - Ces prix sont bruts et ne tiennent pas compte des actions, promotions et conditions particulières.
 - Tous les prix s'entendent par unité de consommation, c'est-à-dire par bouteille PET ou boîte alu.
 - Sous réserves de modifications.

Prix d'achat HT (CHF)	
LOADED canette 2.5 dl.	0.70
LOADED pack de 24 canettes 2.5 dl.	16.80
LOADED bouteille PET 1 l.	1.80
LOADED pack de 6 bouteilles PET 1 l.	10.80

- Commandes :**
- Un montant minimum de CHF 149.00 HT est requis par commande.
 - Délai de livraison : 5 jours ouvrables.
 - Nos livraisons s'effectuent Franco de port dès CHF 149.00 HT de commande. Pour un montant inférieur, une participation aux frais de livraison de CHF 19.00 HT sera facturée.

- Consignes des emballages**
- Aucune consigne sur les emballages (canettes et bouteilles PET).
 - Les frais de recyclage des emballages sont à la charge du client.
- Taxe de recyclage**
- Promerka met son service après-vente à la disposition de ses clients et répondra aux demandes et réclamations directement.
- Service après-vente :**
- Le retour de marchandise commandée est exclu. La marchandise ne sera ni reprise, ni remboursée.

- Conditions :**
- Nos prix sont nets, hors taxes.
 - TVA sur les boissons sans alcool : 2,5 %

- Paiement :**
- A 30 jours net dès la date de facturation sans escompte.
 - Si l'acheteur ne respecte pas ce délai de paiement, sans rappel particulier, à partir de la date d'échéance un intérêt de retard au taux de 1% mensuel sera appliqué.
 - PROMERKA se réserve le droit dans le cas où les délais seraient systématiquement transgressés d'encaisser au comptant tout enlèvement ou livraison de marchandises ou de réduire le taux de remise.
 - Il est convenu que la marchandise livrée et facturée reste la propriété de PROMERKA jusqu'au paiement complet de la facture.
 - PROMERKA se réserve le droit de reprendre la marchandise en cas de défaut de paiement de la facture à 60 jours.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et nous réjouissons de notre future collaboration.

Gabriel Gagnère

Founder & CEO